

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 065 DU 18 AVRIL 2024 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CONCURRENCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/06 du 25 mars 2010 portant Régime Juridique de la Concurrence ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/094 du 09 novembre 2020 portant Réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

Vu le Décret n°100/212 du 30 octobre 2023 portant Organisation et Fonctionnement de la Commission de la Concurrence ;

Sur proposition du Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres de la Commission de la Concurrence :

1. **Monsieur Onésime NIYUKURI** : Président ;
2. **Madame Médiatrice KANYANA** : Vice-Président ;
3. **Dr Pontien NTIMPIRANGEZA** : Membre ;
4. **Monsieur Pierre NDUWAYO** : Membre ;

  

5. Maître Jean SAMANDARI : Membre ;
6. Madame Linda Elvira KANEZA : Membre ;
7. Monsieur Noël NKURUNZIZA : Membre ;
8. Monsieur Bobby Jean Marie NDIZEYE : Membre ;
9. Monsieur Yves NDUWIMANA : Membre ;
10. Monsieur Eliphaz NDAYISHIMIYE : Membre ;
11. Monsieur Ernest NDUWIMANA : Membre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 18 avril 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DU COMMERCE,
DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE
ET DU TOURISME,



Marie Chantal NIJIMBERE.